



**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC  
DIVISION DE QUÉBEC**

**COMMUNIQUÉ DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Dans la perspective de continuer à restreindre la propagation de la maladie à coronavirus (Covid-19) et suivant l'annonce du gouvernement du Québec qui modifie les paliers d'alerte de certaines régions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, la Cour supérieure du Québec, division de Québec, maintient ses activités en fonction du contexte sanitaire qui prévaut.

Ainsi, jusqu'au 30 avril prochain, dans tous les districts de notre division et par souci de prudence, les audiences virtuelles continuent d'être privilégiées. Une audience ou une conférence de règlement à l'amiable (CRA) pourra être tenue en mode semi-virtuel ou en présentiel si, de l'avis du Tribunal ou du juge retraité qui préside une CRA, la présence des avocats, des parties ou des témoins est préférable pour assurer le bon déroulement de l'audience.

En chambre criminelle, les procès par jury sont maintenus en présence.

Vous pourrez trouver les coordonnées des différentes salles virtuelles de chaque district de la division de Québec sur le site de la Cour supérieure à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>.

Je vous remercie de votre grande collaboration et des efforts importants que vous déployez.

*Catherine La Rosa*

**Catherine La Rosa**

**Juge en chef associée**

**Cour supérieure du Québec**